



**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil**  
en réponse  
**à la recommandation du Groupe socialiste 15.139, du**  
**27 avril 2015, "Produits du terroir et de saison"**

(Du 25 janvier 2016)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

**RÉSUMÉ**

*Servir des produits du terroir afin de favoriser le commerce local et les producteurs régionaux, mais également pour faire rayonner la production neuchâteloise, telle est la volonté du Conseil d'État. Servir des produits de saison, afin de respecter les principes du développement durable est également de mise. En effet, l'État de Neuchâtel et ses entités paraétatiques se doivent d'être des utilisateurs et des ambassadeurs des produits issus de notre canton, ainsi qu'un promoteur des bonnes habitudes de consommation.*

*À travers les événements qu'il organise, l'État travaille avec différents producteurs, artisans et traiteurs neuchâtelois. Ainsi, lors de l'organisation de manifestations, grandes ou petites, nous insistons pour que les produits offerts proviennent du terroir neuchâtelois. Une consommation locale et de saison a de nombreux bénéfices: environnementaux et socio-économiques avec une meilleure valorisation des producteurs locaux et une création de richesses sur le territoire. Cette volonté du Conseil d'État a été rappelée en mai 2015 dans le cadre d'un courrier du chef du Département du développement territorial et de l'environnement adressé à tous les chef-fe-s de service, d'office et des entités paraétatiques. Il est aussi utile de rappeler le mandat octroyé à Neuchâtel Vins et Terroir (anciennement nommé Office des vins et des produits du terroir).pour la promotion des produits régionaux, qui permet de contribuer à réaliser les intentions émises à travers la présente recommandation.*

*Le Conseil d'État souhaite ainsi miser sur une politique de promotion et de qualité, à l'inverse d'une politique de contrainte. L'objectif étant de cultiver chez les cadres et la population le rôle d'ambassadeur et d'ambassadrice de nos excellents produits.*

*Ces objectifs et cette volonté du Conseil d'État rejoignent ce qui était déjà exprimé dans le rapport 12.026 à l'attention du Grand Conseil, "pour un commerce équitable et respectueux" du 16 mai 2012<sup>1</sup>, qui traitait de la problématique des achats durables.*

<sup>1</sup> [http://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2012/12026\\_CE.pdf](http://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2012/12026_CE.pdf)

*En dressant cet état des lieux sur la thématique de l'utilisation des produits du terroir et de saison, et surtout en agissant en conséquence, ce rapport répond aux préoccupations soulevées par la recommandation 15.139 du Groupe socialiste.*

## **1. RECOMMANDATION**

En date du 27 mai 2015, votre autorité acceptait la recommandation du Groupe socialiste, dont nous vous rappelons la teneur ci-dessous.

### **15.129**

27 avril 2015

Recommandation Groupe socialiste

Produits du terroir et de saison

*Le Conseil d'État est invité à encourager l'utilisation des produits du terroir et de saison lors des manifestations et des apéritifs qu'il organise. Il veillera à ce que les fournisseurs respectent les principes du développement durable (conditions de travail et respect de l'environnement).*

*Françoise Gagnaux*

*Cosignataires : Anne Tissot, Martine Docourt-Ducommun, Baptiste Hurni, Baptiste Hunkeler, Johanne Lebel Calame, Marina Giovannini, Laurent Debrot, Veronika Pantillon, André Frutschi, Patrick Herrmann*

## **2. ÉTAT DES LIEUX**

### **2.1. Qu'est-ce qu'un achat qui respecte les principes du développement durable ?**

Un achat peut être considéré comme responsable lorsqu'il intègre des exigences ou des spécifications qui prennent en compte les dimensions économiques, environnementales et sociales tout en répondant de manière optimale à un besoin spécifique et concret.

Il s'agit pour les produits de tenir compte de la provenance des matières premières, de la saisonnalité, du mode de culture ou de détention et, le cas échéant, du commerce équitable. Le mode de transport est également évalué, ainsi que le conditionnement et l'élimination des déchets des plats servis.

Sur le plan social, il s'agit de privilégier les fournisseurs respectant les conditions de travail de leurs employé-e-s.

Il faut rappeler ici que toutes les entreprises agricoles et viticoles neuchâteloises sont soumises au contrat-type de travail dans l'agriculture.

De plus, les mêmes entreprises sont soumises aux conditions du développement durable par les exigences de la production intégrée, respectivement de la production biologique. Par ailleurs, les réseaux écologiques se sont développés à travers tout le canton.

## **2.2. Pratiques actuelles**

### *Apéritifs et manifestations du Conseil d'État ou au Château de Neuchâtel (par le Conseil d'État ou des entités de l'ACN)*

La Chancellerie d'État est l'entité responsable de l'organisation des apéritifs en lien avec les manifestations protocolaires et autres événements du Conseil d'État. C'est également la Chancellerie d'État, par le biais des huissiers d'État, qui est chargée d'organiser la subsistance lors des réceptions et autres séances qui ont lieu dans le cadre des commissions du Grand Conseil notamment. Depuis de nombreuses années déjà, elle est attentive à commander les produits auprès de traiteurs locaux, travaillant avec des produits de saison. Du côté du vin, c'est en principe celui issu de la station viticole de l'État qui est servi.

### *Apéritifs et manifestations organisés hors périmètre "Château" (directement par les entités de l'ACN)*

Pour que les entités de l'administration cantonale qui organisent elles-mêmes leurs apéritifs et manifestations soient également sensibilisées, un courrier à la signature du chef du Département du développement territorial et de l'environnement leur a été transmis en mai 2015, rappelant que les produits du terroir se devaient d'être choisis en priorité lors de leur manifestation. Une liste de traiteurs locaux est disponible auprès de Neuchâtel Vins et Terroir.

## **2.3. Rôle de Neuchâtel Vins et Terroir**

Neuchâtel Vins et Terroir a le mandat de promouvoir les produits régionaux auprès de notre population, des entreprises mais aussi implicitement des administrations cantonales et communales. Le Conseil d'Etat suit ainsi une politique de promotion et de qualité à l'inverse d'une politique de contrainte. L'objectif étant de cultiver chez les cadres et la population le rôle d'ambassadeur de nos excellents produits.

### *Le concours d'amuse-bouche régionaux*

Dans cet esprit, en 2015, l'État de Neuchâtel, via Neuchâtel Vins et Terroir, a contribué à l'organisation d'un concours d'amuse-bouche régionaux. Il a eu pour objectif de valoriser et de favoriser les produits locaux ainsi que de saison, le tout en donnant l'occasion aux acteurs des métiers de la bouche, pouvant fournir des buffets pour apéritifs avec des produits régionaux de saison, de mieux se faire connaître des entreprises et autorités publiques.

Ce concours a également permis d'apporter une réponse à la motion populaire « Produits de proximité et de saison » déposée auprès du secrétariat général du Grand Conseil le 17 février 2015 en proposant une liste de noms de traiteurs respectant les conditions de la motion. Au vu de son succès populaire, une 2ème édition est d'ores et déjà planifiée pour 2016 : ce concours vise à devenir un événement annuel culinaire d'importance pour notre région.

## **2.4. Principe de réalité**

Dans le contexte d'une bonne gestion des finances publiques, il convient de tenir compte de certains paramètres pour que cette consommation locale et de saison soit praticable et financièrement compétitive. Même si nous voulons contribuer à l'augmentation des parts de marchés des producteurs locaux dans la distribution, que nous voulons encourager les circuits courts et garantir une meilleure traçabilité des aliments consommés et que nous voulons réduire les coûts des transports et donc du CO2 émis, il n'est pas toujours possible, vu la multitude de produits différents à fournir en tout temps, d'en rester à des produits de saison. Les coûts de la logistique doivent également être contenus.

Il n'est ainsi pas prévu de mettre en place un nouveau dispositif administratif alourdissant inutilement les processus de commande. Par l'activité de Neuchâtel Vins et Terroir, et via les courriers du Conseil d'Etat, il est régulièrement rappelé aux cadres de l'administration cantonale l'importance de se fournir localement.

## **3. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES ET SUR LE PERSONNEL**

Aucune conséquence financière ou de dotation en personnel ne découle des mesures prises en réponse à cette recommandation.

## **4. VOTE DU GRAND CONSEIL**

La majorité simple du Grand Conseil est requise pour classer cette recommandation.

## **5. CONCLUSION**

Le Gouvernement estime qu'à travers ses pratiques actuelles, il répond à la recommandation. Dans un contexte économique concurrentiel, il souhaite que la valeur créée dans notre canton reste sur notre territoire via la circulation des richesses : se fournir auprès de producteurs, artisans et traiteurs locaux est donc utile et gage de qualité. Il est par conséquent pleinement conscient et fier de son rôle d'ambassadeur du terroir neuchâtelois.

Au vu des motifs exposés, le Conseil d'État vous invite à classer la recommandation 15.139.

Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 25 janvier 2016

Au nom du Conseil d'État :

*La présidente,*  
M. MAIRE-HEFTI

*La chancelière,*  
S. DESPLAND

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT  
LE CHEF DU DÉPARTEMENT

A l'attention des chef-fe-s de services,  
d'offices et des directrices et directeurs  
des établissements autonomes

Neuchâtel, le 27 mai 2015

### **Les produits du terroir neuchâtelois : une priorité pour vos événements**

Mesdames et Messieurs les chefs de services,  
Mesdames et Messieurs les chefs d'offices,  
Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissements autonomes,

De manière générale, l'Etat de Neuchâtel et ses entités paraétatiques se doivent d'être des utilisateurs et des ambassadeurs des produits issus de notre canton. Le Conseil d'Etat est très sensible à ce rôle promotionnel que nous voulons remplir.

Ainsi lors de l'organisation de manifestations, grandes ou petites, nous insistons pour que les produits offerts proviennent du terroir neuchâtelois. Une consommation locale et de saison a de nombreux bénéfices : environnementaux et économiques avec une meilleure valorisation des producteurs locaux et une création de richesses sur le territoire.

C'est ainsi que nous vous invitons à privilégier les produits du terroir et les vins de Neuchâtel dont l'Office des vins et des produits du terroir (OVPT) fait la promotion. Grâce au concours d'amuse-bouche régionaux organisé en ce début d'année 2015, l'OVPT est à même de vous fournir une liste des services traiteurs cantonaux qui mettent en avant nos vins et nos produits de saison. Des renseignements complémentaires peuvent également être obtenus directement à l'OVPT (<http://www.ovpt.ch/>, [info@ovpt.ch](mailto:info@ovpt.ch) ou au 032 889 42 16).

Tout en vous souhaitant plein succès pour l'organisation de vos événements, nous vous transmettons, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations.

Le conseiller d'Etat  
Chef du Département du développement territorial et  
de l'environnement

Laurent Favre